



01 42 46 52 52

collection@carene.fr

Clubs et Associations

PARIS - LYON - VALENCE

109 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
9 place Benoît Crépu - BP 5004 - 69245 Lyon Cedex 05
69 avenue Léon Gambetta - CS 50835 - 26008 Valence Cedex
17 boulevard Pasteur - 07200 Aubenas
CARENE ASSURANCES - RCS PARIS 652 044 249

www.carene.fr



Partenaire Officiel

Carene assurances - société de courtage d'assurances - RCS Paris 652 044 249 - ORIAS n° 07 000 004 www.orias.fr 1 rue Jules Lefebvre 75311 Paris Cedex 09. Contrat d'assurance collective de dommages «véhicules de collections» - Référence souscrit auprès d'Allianz IARD - 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, de Protexia France - CC K608 Immeuble Acacia, 13/27 Esplanade Charles de Gaulle 92076 Paris La Défense Cedex, de Mondial Assistance AWP P&C Eurosquare 2/7 rue Dora Maar 93400 Saint-Ouen Entreprises d'assurances régies par le Code des assurances

carene
assurances

Assurance Clubs de véhicules anciens 2022

Primes annuelles 2022 TTC (Prime forfaitaire)

NOMBRE D'ADHÉRENTS

Jusqu'à 50	87 €
de 51 à 100	145 €
de 101 à 150	198 €
de 151 à 200	225 €
au-delà de 200	nous consulter

RÉDUCTIONS TARIFAIRES

Nous vous offrons des réductions importantes pouvant aller jusqu'à 50% de la prime annuelle en fonction du nombre d'adhérents assurés à titre individuel par notre société.

Pensez à actualiser et à nous adresser, chaque année, la liste de vos adhérents.

Garanties proposées et exemples

Comme toute association, vous devez garantir les dommages qui pourraient être causés aux tiers du fait de vos activités.

Carene assurances propose aux clubs et amicales de véhicules anciens un contrat adapté à leurs particularités.

ETENDUE DE LA GARANTIE

Notre contrat est annuel et renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année. Vous êtes assuré pour l'ensemble de vos activités, notamment, les réunions et conférences, réceptions et restaurations, spectacles, concerts, fêtes, bals ou défilés, sorties et voyages, organisés par l'association, promenades, bourses d'échange, concours d'élégance, expositions, manifestations...

Vous n'avez donc pas besoin de demander une garantie temporaire lorsque vous organisez une réunion ou une sortie (y compris les rallyes touristiques sans épreuve de vitesse soumis à simple déclaration) et ce, quel qu'en soit le nombre.

OBJET DE LA GARANTIE

La compagnie d'assurance indemniser les tiers qui auront subi un dommage lorsque la responsabilité de votre association sera retenue, notamment du fait des membres adhérents, de ses dirigeants, préposés et aides bénévoles.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

La garantie s'exerce dans le monde entier à l'exclusion des Etats-Unis et du Canada.

Carene assurances, des avantages exclusifs et une gamme étendue d'assurances pour les clubs

QUELQUES EXEMPLES

- A l'occasion d'une réunion, un local vous est loué ou prêté. Un incendie se déclare et détruit le bâtiment. Nous interviendrons pour indemniser le propriétaire.
- Au cours d'un rallye touristique, un participant qui n'était pas assuré, blesse une personne à la suite d'une sortie de route. La victime se retourne contre votre club en sa qualité d'organisateur. Si votre responsabilité est engagée et avérée, la compagnie d'assurance indemniserait cette victime.
- Vous organisez un cocktail, un repas. Un des invités est victime d'une intoxication. Il vous rend responsable. Nous interviendrons si votre responsabilité est reconnue.

L'essentiel est de savoir que notre contrat prévoit d'intervenir au cas où votre responsabilité est recherchée lors des activités de votre club.

Besoin d'un complément d'information ?

Toute l'équipe Carene assurances se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tél : 01 42 46 52 52

E-mail : collection@carene.fr

www.carene.fr

**Ce contrat a été mis en place en partenariat
avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque.**



Bulletin de souscription spécial Clubs & Associations 2022

NOM DU CLUB OU DE L'ASSOCIATION

.....
.....

Joindre une photocopie des statuts de votre club ou association et la liste de ses membres

REPRÉSENTANT

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél. Dom. Mobile
Email

DATE D'EFFET SOUHAITÉE

Au plus tôt, date de réception de votre règlement à notre société :

NOMBRE D'ADHÉRENTS

.....

VOTRE RÈGLEMENT

chèque à l'ordre d'ICC Carene assurances

(à joindre au présent bulletin de souscription accompagné des statuts de l'association)

Montant total des primes en fonction du nombre d'adhérents, augmenté des frais de gestion de 21 € TTC

Montant des primes	Frais de gestion	Prime TTC
	21 €	

Fait à le

Signature du souscripteur

Déclare et reconnaît au préalable avoir pris connaissance
de toutes les conditions figurant sur le présent document

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions de souscription et avoir été informé de ce que les indications contenues dans le présent document constituent des éléments d'appréciation du risque, dont il est tenu compte pour la fixation de la prime. En conséquence, toute omission, inexactitude ou fausse déclaration, peut entraîner la nullité du contrat ou exposer le souscripteur à supporter tout ou partie des dommages résultants d'un sinistre automobile, conformément aux articles L 113-8 et L 113-9 du code des assurances. Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement à Carene assurances et ses services. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conserverons deux ans. Vous gardez bien sûr la possibilité d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite par courrier à :DPO - Carene assurances – 109 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, ou par e-mail à : dpo@carene.fr. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL. J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par Carene assurances : Oui Non
Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects. Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet de Carene assurances ou de la compagnie qui vous assure. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques de Carene assurances et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.